

## Note de synthèse du conseil municipal du 9 mai 2023

Présents (14) : Martine TABOURET – Catherine SAVERAT – Régis TABOURET – Stéphanie BOULIVAN – Aimé BOULIVAN – Fabienne PEDOUX – Amandine GUYARD – Cédric BLANCHARD – Alexandra BREDY – Didier ZAMPROGNO – Damien QUERRY – Alexandra GIRARD – Fabien RELAVE – Sandrine BOURGEOIS

Excusés (1) : FRANCK MOLINA

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **Approbation du procès-verbal** du conseil municipal du 23 mars 2023. **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**
- **Choix des entreprises pour la rénovation de la salle des fêtes :**  
Présentation rapide de l'analyse des offres puis choix des candidats retenus pour les 11 lots des travaux de rénovation de la salle des fêtes : Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.  
La consultation était divisée en 11 lots
  - Lot 1 – Désamiantage
  - Lot 2 – Démolition - Gros œuvre – Aménagements extérieurs
  - Lot 3 – Charpente bois - Zinguerie
  - Lot 4 – Menuiseries extérieures - Serrurerie
  - Lot 5 – Plâtrerie – Isolation – Faux plafond - Peinture
  - Lot 6 – Menuiseries intérieures – Agencement - Parquet
  - Lot 7 – Carrelage - Faïence
  - Lot 8 – Electricité – Courants faibles – Courants forts
  - Lot 9 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire
  - Lot 10 – Revêtement de façade - ITE
  - Lot 11 – Equipement de cuisine

L'annonce légale a été envoyée le 07/03/2022 pour parution dans le journal papier de LA VOIX DE L'AIN le 10/03/2023. La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 10/03/2023 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support. Date limite de remise des offres le 07/04/2023 à 12H00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

<b>VALEUR TECHNIQUE</b> : Définition et appréciation du critère :	40/10
<b>Sous-critère 01 : Moyens Humains et Matériels - 10 points :</b> Moyens humains et matériels affectés au chantier afin de respecter les délais d'exécution.	0
<b>Sous-critère 02 : Mode opératoire et Qualité d'exécution – 10 pts :</b> Description du/des mode(s) opératoire(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et mise au point du chantier.</li> <li>• Fabrication/commande.</li> <li>• Pose/Mise en place/Réalisation.</li> </ul>	
<b>Sous-critère 03 : Gestion des déchets et engagement qualité – 5 pts.</b>	
<b>Sous-critère 04 : Réactivité de l'entreprise – 15 pts.</b> En phase travaux, en phase GPA, planning...	

<b>PRIX :</b>	60/10
Note sur 60 points = (Pmin/Poffre) x 60	0
Où : Pmin = Offre la moins disante	Poffre = Offre notée

Concernant le critère valeur technique, les éléments seront appréciés en appliquant aux points maximums de chaque critère le coefficient de pondération suivant :

- Très satisfaisant : 1 - Satisfaisant : 0,75 - Moyennement satisfaisant : 0,5 - Insatisfaisant : 0,25 - Absence d'élément de réponse : 0

En fonction des cas, des coefficients intermédiaires pourront éventuellement être appliqués.

Les notes des 4 chapitres sont ensuite additionnées pour donner une note sur 40 (les calculs sont arrondis à 2 décimales). L'addition des notes obtenues pour chacun des 2 critères donne une note finale sur 100,00 (2 décimales seront prises en compte pour chaque notation et la note finale). L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera classée en première position. Le classement s'établira ensuite de manière dégressive.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par ATELIER LAURENT CHASSAGNE le mandataire,

**Le Conseil Municipal, après délibération**, sur la base de ces éléments, Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales, Vu le Code de la commande Publique, Vu le rapport d'analyse des offres,

**Décide d'attribuer les marchés comme suit :**

⇒ Lot N°1 Désamiantage à l'entreprise STMD pour un montant de 5 500,00 € HT

⇒ Lot N°2 Démolition - Gros œuvre – Aménagements extérieurs à l'entreprise TABOURET pour un montant de 88 542,15 € HT

⇒ Lot N°3 Charpente bois - Zinguerie à l'entreprise TABOURET pour un montant de 50 130,81 € HT

⇒ Lot N°4 Menuiseries extérieures - Serrurerie à l'entreprise MSR METALLERIE pour un montant de 166 651,30 € HT

⇒ Lot N°5 Plâtrerie – Isolation – Faux plafond - Peinture à l'entreprise ARDITO JACQUET pour un montant de 93 038,90 € HT

⇒ Lot N°6 Menuiseries intérieures – Agencement - Parquet à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 39 357,72 € HT sans la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1

⇒ Lot N°7 Carrelage - Faïence à l'entreprise TRONTIN CARRELAGE pour un montant de 34 477,07 € HT

⇒ Lot N°8 Electricité – Courants faibles – Courants forts à l'entreprise CHRISTIAN NEVEU ELECTRICITE pour un montant de 75 341,00 € HT

⇒ Lot N°9 Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire à l'entreprise CLERE PLOMBERIE pour un montant de 155 660,00 € HT

⇒ Lot N°10 Revêtement de façade - ITE à l'entreprise GUELPA pour un montant de 67 563,66 € HT

⇒ Lot N°11 Equipement de cuisine à l'entreprise JOSEPH pour un montant de 27 577,80 € HT avec les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1, 2 et 3

**Autorise, avec 10 voix pour et 4 abstentions**, Madame le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

**Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal 2023 en dépenses d'investissement au compte 21318.

- **Tarifs du cimetière :** Madame Le Maire indique qu'il convient de mettre à jour la délibération concernant les tarifs du cimetière, sans modification pour l'instant des tarifs, mais en complétant la dimension de chaque concession. **Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée à l'unanimité des présents, CONSERVE les tarifs concernant le cimetière à compter du 15 mai 2023 et adopte les dimensions proposées à savoir :**

- Concession de 2m\*1m pour 15 ans : 100 €,
- Concession de 2m\*1m pour 30 ans : 170 €,
- Place au columbarium de 40cm\*40cm\*45cm pour 30 ans : 900 €,
- Cavurne de 1m\*1m pour 15 ans : 50€,
- Cavurne de 1m\*1m pour 30 ans : 85€.

- **Tarifs salle polyvalente :** Madame Le Maire explique que parfois, lors de la location de la salle polyvalente, certaines familles souhaitent avoir les clés pour la durée du week-end. Il est donc proposé d'instaurer le tarif week-end, comme suit :

- Location si domicilié dans la commune : 210€ (190€ de location + 20€ de fonctionnement). **Le conseil approuve avec 3 voix contre et 2 abstentions.**
- Location si domicilié hors commune : 330€ (300€ de location + 30€ de fonctionnement). **Le conseil approuve avec 3 abstentions.**

Si la location ne débute que le matin à 8h30, le tarif journée s'applique et il reste inchangé, à savoir :

- Location si domicilié dans la commune : 145€ (130€ de location + 15€ de fonctionnement)
- Location si domicilié hors commune : 215€ (200€ de location + 15€ de fonctionnement)

Le règlement sera donc réécrit pour introduire le forfait week-end. La caution pour toute location de salle, s'élève à 300€ ( sans modification par rapport à la précédente délibération).

- **Tableau des emplois :** suite au départ à la retraite de Jacqueline BICHAT et à l'embauche de Sabine VITART, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois pour que celui-ci soit plus clair, **le conseil approuve à l'unanimité le tableau des emplois comme suit :**

EMPLOIS	Cadres d'emploi	Effectif	Durée hebdomadaire
<b>Emplois permanents à temps complet</b>			
ATSEM	ATSEM	1	35h
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1	35h
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1	35h
Secrétaire de Mairie	Attaché, rédacteur, adjoint administratif	1	35h
Secrétaire de Mairie	Attaché, rédacteur, adjoint administratif	1	35h

EMPLOIS	Cadres d'emploi	Effectif	Durée hebdomadaire
<b>Emplois permanents à temps non complet</b>			
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1	24.8h
		1	34h
		1	25.20 annualisé

- **Mise à disposition d'un agent au restaurant scolaire** : suite au départ à la retraite de Jacqueline BICHAT et à l'embauche de Sabine VITART, il est nécessaire de signer une nouvelle convention de mise à disposition avec le restaurant scolaire pour Sabine VITART. **Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.**
  - **Point feu d'artifice** : comme chaque année, un feu d'artifice sera tiré sur la commune. Le coût du devis est de 2600€.
  - **Autorisation de versement du solde pour la prestation Alfa3A** : Il s'agit de payer le solde pour l'année 2022, des activités réalisées par lfa3A à savoir la garderie périscolaire et le temps méridien (de septembre à décembre) ; le solde s'élève à 24 669.00 €. **Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement du solde.**
  - **Signature de la convention avec le SIEA pour la mise en place d'ateliers d'accompagnement informatique** : suite à la création de la commission informatique et à l'analyse des questionnaires, les différents besoins en informatique identifiés vont être pris en charge par le conseiller numérique du SIEA c'est pour cela qu'une convention de mise à disposition du conseiller numérique pendant 2 matinées doit être signée entre la commune et le SIEA. L'ensemble des interventions sera facturé 400€. **A l'unanimité, le conseil municipal autorise la signature de la convention.**
- Informations diverses :
- La demande d'achat par un propriétaire d'un chemin de desserte : au hameau du Mas Bouchy, il y a plusieurs chemins de desserte qui sont entourés par plusieurs parcelles appartenant à la même personne ce qui engendre l'arrivée de promeneurs sur sa propriété.
  - La mise en place de la télécabine : nous n'avons pas eu de nouveau retour mais l'organisation financière du projet est en cours.
  - Camping : toujours d'actualité, le dossier d'urbanisme pour validation du projet a été déposé.

La séance est levée à 22:03.

Signature du secrétaire de séance :



Signature du Maire :

